

FRICHE HERBACÉE À REINE DES PRÉS

HABITATS
NATURELS
Directive habitats



NATURA
2000

Code Natura 2000
UE 64.30

GÉNÉRALITÉS

Sans intervention de l'homme, cet habitat se développe sur des petites surfaces en lisière de forêts alluviales ou à la faveur d'une perturbation naturelle (chablis ou mort d'un gros arbre). Dans les Vosges du Nord, il est étroitement lié à l'histoire du site. Les fonds de vallées des Vosges du Nord ont été exploités en prairies de fauches pendant plusieurs siècles. Cette activité agricole, qui s'appuyait souvent sur une technique d'irrigation-drainage particulière (prairies à dos) a été stoppée net au milieu du XX^e siècle. Ces prairies sont désormais remplacées par des grandes zones de friches.

DESCRIPTION

Cet habitat se reconnaît facilement en raison d'une nette dominance de la reine des prés. Il se développe sur les berges alluviales humides les plus fertiles (toutes proportions gardées au regard de la pauvreté générale des sols issus du grès). Quand l'humidité change, la composition végétale change. L'habitat est ainsi rarement présent de manière uniforme, mais plutôt en mosaïque avec d'autres milieux (friche à carex, à jonc ou à molinie) selon la microtopographie du site. Dans ce cas, et dans un souci de respect d'une cohérence écologique, c'est la mosaïque dans son intégralité qui doit être prise en compte.

■ Dynamique

La friche basse à reine des prés s'inscrit dans une dynamique progressive vers le boisement. Elle est progressivement remplacée par la saulaie puis la forêt alluviale (Aulnaie-frênaie), habitat prioritaire [code UE : 91E0]. Dans de nombreux cas (absence d'enjeux paysagers) on pourra favoriser l'évolution naturelle plutôt qu'un blocage artificiel de cette dynamique.

Quelques espèces typiques :

- **Reine des prés** (*Filipendula ulmaria*)
- **Angélique sauvage** (*Angelica sylvestris*)
- **Scirpe des bois** (*Scirpus sylvaticus*)
- **Scrophulaire aquatique** (*Scrophularia umbrosa*)
- **Epilobe à tige carrée** (*Epilobium tetragonum*)
- **Valériane officinale** (*Valeriana repens*)
- **Salicaire commune** (*Lythrum salicaria*)
- **Lysimaque commune** (*Lysimachia vulgaris*)
- **Populage des marais** (*Caltha palustris*)
- **Eupatoire chanvrine** (*Eupatorium cannabinum*)
- **Gaillet croisette** (*Cruciata laevipes*)
- **Epiaire des bois** (*Stachys sylvatica*)
- **Menthe à feuilles rondes** (*Mentha suaveolens*)
- **Canche cespiteuse** (*Deschampsia cespitosa*)
- **Renouée bistorte** (*Polygonum bistorta*)
- **Ortie dioïque** (*Urtica dioica*)
- **Vesce cracca** (*Vicia cracca*)
- **Pâturin commun** (*Poa trivialis*)



La reine des prés

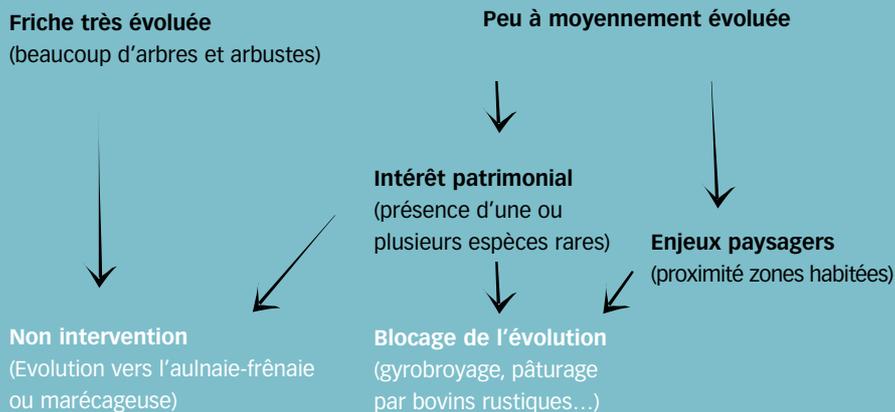
Prairie de fauche > Mégaphorbiaie > Saulaie > Aulnaie-frênaie



La saulaie précède le stade forestier, cette évolution est très lente

ORIENTATIONS DE GESTION

En raison du coût de gestion de ces milieux, les objectifs de conservation dépendront de plusieurs critères



Le comaret des marais, cette très belle fleur, d'intérêt régional, se rencontre parfois dans les friches humides

MENACES

- Le drainage ou tout type de travaux entraînant une fluctuation importante de la nappe
- Un retour vers une exploitation agricole du site (fauche, pâture ou culture)
- Les remblais et les brûlis
- Les espèces invasives (balsamine de l'Himalaya, solidage du Canada, renouée du Japon...)

MESURES DE GESTION FAVORABLES

- **Blocage de l'évolution par suppression périodique des ligneux (saules, aulnes)**
- **Pâturage très extensif et éventuellement rotatif par bovins rustiques**
- **Maintien du fonctionnement de l'hydrosystème**

Remarque : ces mégaphorbiaies sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt. Leur conservation systématique ne peut pas être une fin en soi. Il est donc souvent illusoire de maintenir l'habitat en l'état. Il subsistera spontanément en lisière forestière ou dans les zones de chablis. Il convient d'effectuer un zonage à l'échelle du site qui prend en compte plusieurs paramètres comme : le degré d'évolution, l'intérêt paysager ou les enjeux patrimoniaux (présence d'une espèce rare).

Objectif : faire un zonage à l'échelle de la vallée

AUTRES ESPÈCES ASSOCIÉES



Les friches des Vosges du Nord représentent un refuge pour de nombreux oiseaux. Certaines espèces comme la rousserolle effarvate, la locustelle tachetée, la pie-grièche écorcheur ou le tarier pâtre (ci-contre) y sont particulièrement bien représentées. La préservation des friches à différents stades d'évolution permettra de les préserver durablement.



La balsamine de l'Himalaya, une espèce particulièrement invasive dans les Vosges du Nord



Une coupe systématique des arbres et arbustes permet de bloquer l'évolution naturelle (ici sous une ligne haute-tension)

Habitats naturels : zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, le vivant (faune et flore) et le non vivant (sol, climat, géologie etc.), qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Crédits photographiques : Serge MULLER, Michel RAUCH, Éric BRUA (SYCOPARC)

Réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement